



SOMMAIRE

Non au « retour » aux valeurs

La relance de l'innovation industrielle face au déficit de l'innovation sociale en Europe

Belgique: quel avenir ?

Entretien avec Besnik Mustafaj, ministre des Affaires étrangères d'Albanie

Mail : alliance@acep.asso.fr

Url : <http://www.chretiensenpolitique.eu>

Les éditos d'Isabelle Deschard : Non au « retour » aux valeurs

Isabelle DESCHARD

Je ne sais combien de fois, en une semaine, j'ai entendu l'expression « retour aux valeurs ».

En France, parmi les candidats à l'élection présidentielle, il y en a même qui n'expriment que cette nostalgie.

Pour ma part, même si l'on me prouvait que les générations qui nous ont précédées étaient à tout point de vue parfaites, je résisterai à la tentation d'un quelconque retour.

Pour être juste, en regardant l'histoire du haut de notre XXI siècle, qu'avons-nous à envier aux générations qui nous ont précédés ? Elles ont passé une partie du temps qui leur était donné à faire la guerre. Quant à l'organisation sociale, elle était loin d'être respectueuse du bien-être de chacun. C'était souvent « selon que vous étiez puissant ou misérable ».

Ce que nous avons de meilleur aujourd'hui, nous le devons à des hommes et des femmes qui aimaient tellement leur temps qu'ils ont su résister au passé pour construire l'avenir.

Sans un Monnet, Schuman, Adenauer, Gasperi, quels seraient les liens entre les pays d'Europe aujourd'hui ? Sans la résistance d'une Madeleine Daniélou ou des suffragettes de la fin du XIX siècle, si critiquées en leur temps, les femmes seraient peut-être privées encore du simple accès au savoir. Enfin, dans tous les domaines, nous pourrions faire l'inventaire des progrès gagnés sur le passé par des hommes et des femmes d'aujourd'hui qui n'ont aucun problème avec la modernité.

Je ne dis pas que tout est parfait. Il n'est pas nécessaire d'être un sage pour savoir que cela ne sera jamais.

Je me contente de noter simplement les progrès.

Prenons l'exemple de la démocratie.

Il a fallu du temps à certains pour en accueillir, ne serait-ce que l'idée. Aujourd'hui, même s'il existe encore quelques récalcitrants très minoritaires (1), on peut dire que la nécessité d'un système démocratique est bien partagée en occident.

Mais alors que nous nous contentions d'en vérifier la réalité à travers

un ensemble de principes, de procédures et d'institutions, nous sommes nombreux aujourd'hui à devenir plus exigeants.

Nous pressentons que progresser encore, elle doit trouver un nouveau souffle et sortir de cette seule vision, désormais devenue étroite.

Souvenons-nous qu'il y a seulement quelques années, on citait volontiers la « tolérance » comme vertu démocratique supérieure. Aujourd'hui, nous constatons qu'il ne suffit pas de « tolérer l'autre » mais de le reconnaître comme un « être humain ».

Se révèle à nous une toute autre dimension du vivre ensemble, domaine naturel de la démocratie. De la qualité du regard que nous portons sur l'autre dépend la manière dont nous allons l'organiser et la vivre. De même que chaque être humain peut chercher un sens à sa vie, elle ne pourra faire l'impasse de son approfondissement.

C'est la tâche spirituelle urgente qui l'attend. Un spirituel qui n'a rien à voir avec le religieux. Même si, comme l'écrit Jean-Baptiste de Foucault, « les religions peuvent en effet apporter aux démocraties des ressources qui leur manquent plus aujourd'hui qu'hier, et dont elles sont en quelque sorte des spécialistes à condition qu'elles acceptent de se placer dans le cadre démocratique, et non au-dessus de lui ».

Notre démocratie chemine un peu partout, dépendante de la fragilité et du pouvoir des hommes.

En Chine, on apprend que la censure sur la presse n'a jamais été aussi forte. Dans le même temps, ce pays commence d'accepter d'employer, au sein des rencontres internationales, des mots comme « droits de l'homme » et « démocratie ». En octobre dernier, un quotidien officiel titrait même : « La démocratie est une bonne chose ».

Pour en revenir à la France, un des pays d'Europe où elle a du mal à se renouveler, grâce à ce véritable laboratoire d'idées qu'est Internet, les responsables politiques sont en train de mesurer que les hommes et femmes d'aujourd'hui ont acquis des connaissances et ne s'en laissent plus compter. Ils ne peuvent faire passer facilement des vessies pour des lanternes. Le succès rapide du site « commentonfait.fr » en est un bel exemple.

La démocratie est bien en train de monter une nouvelle marche qui conduira certainement à une articulation plus réelle entre la société civile et les institutions.

D'autres étapes importantes seront à venir. Il faudra que la « pression participative » continue de se faire entendre pour que, par exemple,

le renouvellement régulier des hommes et des femmes politiques soient inscrits dans le marbre.

Il était tout à l'heure question de l'histoire. Quel homme ou quelle femme politique y laissera son nom pour lui avoir fait tomber son masque d'oligarchie ? Lorsque cela arrivera, on parlera certainement de « Révolution ».

(1) j'ai été notamment stupéfaite de constater, lors d'une conférence donnée à une association catholique, la remise en cause de la notion même de démocratie.

Entrez en Europe : La relance de l'innovation industrielle face au déficit de l'innovation sociale en Europe

Alain Buzelay

L'Europe souffre d'un retard important en matière d'innovation industrielle par rapport aux États-Unis et au Japon. Ce retard provient de sa faible capacité à appliquer les résultats de sa recherche fondamentale en vue d'offrir de nouveaux produits et d'utiliser de nouveaux procédés de fabrication. Une telle situation est dommageable à sa compétitivité, à sa croissance et à son emploi. Voulant y remédier, le Conseil de Lisbonne a décidé, en mars 2000, la création d'un espace européen de la recherche, décision reprise puis précisée par le Conseil de Barcelone de 2002. Cet espace implique que le montant des dépenses en « recherche-développement » atteigne le seuil de 3% du P.I.B. de chaque État membre d'ici 2010, afin d'augmenter le nombre de chercheurs, leurs découvertes et surtout les applications industrielles et commerciales en résultant.

Mais ces applications conduiront nécessairement à des transformations du système productif dont le coût social sera d'autant plus lourd à supporter que l'Union européenne continuera de connaître également un déficit en matière d'innovation sociale.

L'insuffisance de la recherche-développement en Europe

A • L'insuffisance de la recherche-développement en Europe

Cette insuffisance a d'une part pour origine des formations initiales à la recherchedéveloppement non suffisamment adaptées. Si l'Europe et plus particulièrement certains de ses États membres investissent massivement dans la formation initiale à la recherche, les résultats ne

sont pas à la hauteur des ambitions. On y délivre certes deux fois plus de diplômés en sciences et en ingénierie qu'on ne le fait aux États-Unis et au Japon, mais on y compte, en valeur relative, beaucoup moins de chercheurs. Le déficit d'emplois offerts semble particulièrement marqué dans le secteur des entreprises où les chercheurs ne représentent que 2,5% de l'ensemble des salariés, contre 6,7% aux États-Unis et 6% au Japon.

Souvent plus sur la défensive que sur l'offensive, les firmes européennes poursuivent un nombre limité de programmes précis, jugés rentables, et se limitent pour le reste à des activités de veille destinées à les tenir informées de l'évolution générale des techniques et, plus précisément, des programmes de leurs concurrents les plus immédiats. Cette faible demande de chercheurs explique en partie leur émigration, aux États-Unis notamment, où le nombre de jeunes chercheurs européens est deux fois plus élevé que celui de leurs homologues américains en Europe.

Elle a d'autre part pour origine des recherches et des résultats souvent privés d'applications

industrielles et commerciales. Toute découverte résultant de la recherche doit entraîner l'innovation, c'est-à-dire la capacité à offrir de nouveaux produits, à utiliser de nouveaux procédés de fabrication. Mais l'Union européenne ne parvient pas – loin s'en faut – à appliquer tous les acquis scientifiques dans ses techniques productives et commerciales. Cette absence de transivité de la recherche, d'amont en aval, explique, entre autres, la faible demande de brevets des entreprises européennes auegard de celle constatée aux États-Unis (170 demandes contre 400 par million d'habitants), ainsi que le déficit commercial de l'Union, lequel s'élève en moyenne à plus de vingt milliards d'euros par an pour les produits de haute technologie. Cette insuffisante utilisation industrielle et commerciale des fruits de la recherche a au moins trois causes :

- Elle tient d'abord au fait que dans certains pays, comme la France, la recherche publique émanant de l'Université ou d'autres organismes officiels, reste souvent étrangère aux préoccupations de l'entreprise. La demande du secteur industriel à la recherche publique semble néanmoins s'intensifier depuis plusieurs années. Alors qu'elle se limitait à une forme de parrainage en fonction duquel le financement privé était accordé pour résoudre des problèmes spécifiques, elle s'étend progressivement à des formes plus structurées de partenariat tendant à instaurer une interaction soutenue et à long terme. Mais cette évolution reste lente, beaucoup d'entreprises considérant toujours la recherche publique comme la formation à des connaissances de base.

• Elle tient ensuite à ce que les firmes ne mettent en application qu'un très petit nombre de découvertes provenant de la recherche. Le coût des investissements, l'incertitude des résultats et l'obsolescence de l'ancien matériel expliquent leur réticence à l'innovation. Ajoutons que, pour des raisons de rentabilité, les plus grandes sociétés commercialisent 40% des résultats de leur recherche hors d'Europe.

• Elle tient encore au fait que, recherchant un enchaînement de plus en plus harmonieux entre leurs activités en amont et en aval dans la perspective d'une plus grande efficacité productive, les entreprises intensifient les processus de regroupement vertical. Cette stratégie donne lieu à la formation de groupes pouvant fonctionner en autarcie et garder exclusivement pour eux les résultats de la recherche qu'ils ont obtenus en amont. Enfin, cette insuffisance de la recherche-développement en Europe tient à la faiblesse des dépenses y étant affectées en comparaison de celles effectuées aux États-Unis et au Japon. Si les dépenses publiques et privées affectées à la R-D s'élèvent à 1,99% du P.I.B. dans l'Union des Quinze et à 1,94% dans celle des vingt-cinq États membres, elle atteint 2,8% aux États-Unis et 3,1% au Japon. L'écart d'investissement en matière de recherche avec les États-Unis dépasse désormais une moyenne de 120 milliards d'euros par an (cf. Tableau 1).

Tableau 1

Dépenses totales en R-D, en % du P.I.B.

Allemagne	2,50	
Chypre	0,27	
États-Unis :	2,8	
Autriche		1,94
Estonie	0,81	
Belgique		2,17
Hongrie		1,01
Danemark		2,52
Lettonie	0,44	

Tableau 1

20 février 2007- Les nouvelles de l'ACEPet de ses partenaires

20 février 2007

20 2007

Irlande 1,17

Slovaquie
0,45

Espagne 1,03

Lituanie 0,69

Sources :
Statistiques de
l'O.C.D.E.
et d'Eurostat
Années 2003 & 2004

Japon : 3,1

Finlande 3,49

Italie 1,07

Malte
-

Slovénie 1,57

France 2,20

Luxembourg 1,71

Pologne
0,65

U.E. des Vingt-Cinq :
1,94

Grèce 0,64

Pays-Bas 1,94

République Tchèque 1,30

Portugal 0,85

Royaume-Uni 1,86

Suède 1,27

U.E. des Quinze : 1,99

2000, de parvenir à un espace européen de recherche. La création de cet espace répond à l'objectif stratégique que s'est fixé l'Union, à savoir obtenir d'ici 2010 « l'économie de la connaissance la plus dynamique du monde, capable d'une croissance durable, accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale dans le respect de l'environnement »

(1.)

Il s'agit de pouvoir réaliser les mêmes performances que l'économie américaine afin de préserver la croissance, l'emploi et le modèle social de l'Europe, face au défi du vieillissement de sa population, de ses élargissements et de l'intensification de la concurrence – notamment asiatique.

Le concept de « société de la connaissance » est plus large que celui de « recherche(développement) ». Il englobe non seulement les secteurs d'activité où la connaissance est au coeur de la valeur ajoutée, telles les industries à haute technologie, mais aussi des secteurs à base de créativité comme les médias, l'architecture, les services commerciaux, financiers... Selon plusieurs estimations convergentes, jusqu'à 30% de la population active devrait à terme travailler à la production et à la diffusion des connaissances, tous secteurs d'activités confondus. L'idée qui sous-tend l'espace européen de recherche est de remplacer une coopération entre chercheurs et organismes de recherche jusqu'alors peu structurée par des programmes de recherche véritablement intégrés, transdisciplinaires et transfrontaliers. La réalisation d'un tel espace nécessite plus particulièrement

(2)

Cette insuffisance se double d'une trop faible part des dépenses privées par rapport aux dépenses publiques (cf. Tableau 2). Cette part, qui s'élève à 56,3% pour l'Union européenne des Quinze, atteint 68,2% aux États-Unis et 72,4% au Japon.

B • La mise en place d'un espace européen de la recherche

En plus de l'insuffisance de ses dépenses en R-D, l'Europe a souffert jusqu'à ces dernières

années de stratégies confinées au cadre national de ses États membres. La fragmentation des efforts, le cloisonnement des systèmes d'organisation, accentués par l'adhésion de nouveaux pays, expliquent la volonté, exprimée par le Conseil de Lisbonne en mars

- La mise en réseau des centres d'excellence existant au sein de l'Union, la création de centres virtuels grâce à l'utilisation des nouveaux outils interactifs de la communication, ainsi qu'une approche commune des besoins de financement.

- La mise en oeuvre plus cohérente des activités de recherche nationales et européennes, l'établissement d'un système commun de référence scientifique et technique, le renforcement de l'attrait de l'espace européen pour les chercheurs du reste du monde.

- Une meilleure utilisation des instruments permettant de stimuler l'investissement dans la recherche pure et dans son application (Innovation).

Suivant de deux ans le Conseil européen de Lisbonne, celui de Barcelone, en mars 2002, s'est fixé pour objectif de porter d'ici 2010 le montant des dépenses affectées à la recherche à 3% du P.I.B. communautaire – 2% devant provenir du secteur privé et 1% du secteur public. Un tel pourcentage, selon les estimations de la Commission, devrait créer un surplus annuel de 0,5% de croissance et environ 400 000 emplois. Pour inciter chaque État membre à atteindre cet objectif, la Commission a rédigé un plan d'action

(3)

dans lequel elle leur propose des mesures visant à la coordination de leurs actions jusqu'alors dispersée, à une meilleure efficacité de leur système d'aide à la recherche ainsi qu'à une amélioration du cadre réglementaire s'y rapportant. Le Tableau 1 nous montre qu'en 2003-2004, deux pays seulement – la Finlande et la Suède – affectent un financement à la R-D égal ou supérieur à 3% du P.I.B. Dix-sept pays se sont engagés à atteindre ce seuil d'ici 2010, à l'exception de l'Irlande qui ne devrait pas pouvoir dépasser 2,5%, de la Lettonie, de la Hongrie et de la République Tchèque, qui se sont fixé pour cette échéance le taux de 2% ; de la Slovaquie et de la Grèce avec une anticipation ne dépassant pas 1,8 et 1,5%, enfin du Royaume- Uni, qui devrait attendre 2014 – sur la base de son potentiel économique actuel – pour atteindre un taux de 2,5%.

II Le déficit de la stratégie de Lisbonne en matière sociale

A • Une stratégie ambitieuse mais limitée au principe global de la cohésion économique et social

La dimension sociale européenne n'est pas exclue de la stratégie de Lisbonne. En souhaitant la progression vers une économie de la connaissance, ladite stratégie vise à terme une croissance estimée à 3% l'an, accompagnée d'une amélioration qualitative et quantitative de l'emploi en même temps que de la mise en place de mesures d'insertion sociale devant avoir un impact décisif sur le recul de la pauvreté d'ici 2010. La société de la connaissance doit favoriser cette dynamique sociale par le biais de la croissance qu'elle induit et par celui des investissements dans les ressources humaines.

La stratégie de Lisbonne est conforme au principe de cohésion économique et sociale né de

l'Acte unique en 1985. Sous l'angle économique, la cohésion concerne la croissance du produit, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité, laquelle dépend de la qualification de l'emploi et de l'innovation technologique. Sous l'angle social, la cohésion est principalement centrée sur le plein emploi, l'intégration des individus dans la société, le développement durable. Agissant en amont des structures régionales et sectorielles, la politique des fonds structurels concourt à l'amélioration de cette cohésion au sein de l'espace européen, lequel ne peut se limiter à une simple zone de

libre-échange assortie de quelques transferts financiers. Sur la période 1990-2001, la politique des fonds structurels a permis une croissance additionnelle d'environ 1,7% dans les pays les plus pauvres de l'Union des Quinze (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande). Observons néanmoins que ces améliorations restent des moyennes nationales, celles-ci cachant de fortes disparités à l'échelle régionale où les écarts de revenu par tête sont importants, les écarts de taux de chômage l'étant plus encore.

Mais le développement des nouvelles technologies, conséquence de l'exploitation des connaissances émanant de la recherche, ajouté aux modifications de la demande intérieure et étrangère liées à l'apparition de nouveaux produits, entraîne d'intenses transformations du système productif et, par conséquent, d'inévitables désajustements, ne serait-ce qu'à court terme, entre offre et demande de travail. Ces désajustements sont socialement d'autant plus coûteux que l'innovation technologique est plus ou moins capitalistique, c'est-à-dire plus ou moins riche en emploi. La stratégie de Lisbonne est aujourd'hui mise à mal face au risque d'aggravation du chômage, du moins à court terme, et à celui d'y remédier en jouant la concurrence fiscale (cf. Tableau 3), à partir notamment des différences de cotisations et de protection sociale.

De telles pratiques peuvent fausser les coûts salariaux et engendrer un « dumping social ». Il y a dumping social lorsque la gestion des rapports salariaux, des conditions de travail et des normes sociales se réalise à des niveaux inférieurs à ceux auxquels la productivité de l'économie pourrait normalement prétendre. Le dumping qui résulte d'une distorsion entre productivité, salaires réels et protection sociale n'est pas l'exclusive des pays à faibles niveaux de vie. Il peut se produire, avec une ampleur certes moindre mais dissuasive, entre pays industrialisés, y compris au sein de l'Union européenne. De telles pratiques peuvent aussi inciter à des délocalisations purement spéculatives. En témoignent, depuis plusieurs années, les nombreuses poches de chômage faisant suite au transfert partiel ou total de certaines activités. Observons toutefois que le facteur coût salarial doit être relativisé par rapport à d'autres éléments tels que la proximité des sources d'approvisionnement et des débouchés, le développement des infrastructures, le poids des normes sociales et environnementales...

De telles pratiques peuvent enfin favoriser le développement d'un marchandage salarial sans limite, proposant la venue, dans des pays à niveau de salaires et d'acquis sociaux élevés, d'une main d'oeuvre moins exigeante parce que bénéficiant d'un moindre niveau de vie dans son pays d'origine.

B • De l'innovation industrielle à l'innovation sociale

Pour que les restructurations et adaptations productives ne se fassent pas au détriment de la

cohésion économique et sociale en Europe, il faut innover en vue de bâtir un véritable espace social dynamisant celui de la recherche. Cet espace doit naître d'un consensus à partir duquel les acquis sociaux de chaque État membre pourraient progresser en fonction de leur productivité, de leurs performances. Ce consensus devrait porter sur deux points : d'une part sur la définition de normes communes susceptibles de garantir aux populations de l'Union les droits minimaux en matière de santé, de sécurité, de conditions de travail, sur la garantie d'un marché du travail plus inclusif en adoptant un programme pluriannuel concernant la capacité d'adaptation des entreprises, les négociations collectives, la modération des coûts salariaux, l'accroissement de la productivité, de l'éducation, de la formation... ; d'autre part sur la mise en place d'indicateurs soumis à la procédure

de surveillance multilatérale prévue par l'Article 103 du Traité de l'Union, comme c'est le cas en matière économique et monétaire.

Ayons néanmoins conscience que l'innovation d'un véritable espace social européen ne va pas sans difficultés. L'absence ou l'insuffisance de crédibilité et de pouvoir de négociation des syndicats à l'échelle communautaire est un obstacle à l'établissement d'une législation commune. Ajoutons que si le groupe est l'entité idoine pour le dialogue social, la disparité entre les groupes tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle communautaire ampute considérablement le nombre des variables sur lesquelles peut porter la négociation. L'avenir du dialogue social européen et le rôle des partenaires sociaux restent une question très importante au coeur de la politique sociale de l'Union. Dans le contexte de la stratégie de Lisbonne, on incite de plus en plus les partenaires sociaux européens à développer leur propre processus de coopération. Mais le problème subsiste dans la mesure où ces partenaires n'ont pas les mêmes options sur les questions essentielles. Un indicateur moderne de qualité serait la « capacité d'établir un consensus sur le diagnostic et sur les moyens de faire avancer l'adaptation aux changements ».

Précisons que l'innovation d'un véritable espace social n'implique pas qu'il faille parvenir à une harmonisation systématique et artificielle des règles et des normes. Chaque État membre, ainsi que le rappelle la commission compétente du Parlement européen, doit en effet pouvoir conserver les modalités nationales d'aménagement et de financement de son système d'organisation sociale.

Conformément à l'esprit et au fonctionnement du grand marché, il faut

en fait parvenir à une

équivalence, jugée acceptable, des niveaux nationaux d'organisation sociale. En dépit de ses difficultés et de ses limites, l'existence d'un espace social européen ne répond

pas seulement aux exigences d'un processus d'intégration national ou communautaire. C'est aussi un défi lancé à l'évolution de nos sociétés, où les salariés ne constituent plus nécessairement une classe pivot, où la protection sociale ne peut plus se limiter aux phases inactives de la vie et où la famille exerce un moindre rôle dans le domaine de l'encadrement social. Les décisions prises lors du sommet européen du printemps 2005 semblent s'être orientées dans une telle direction en précisant que l'innovation créatrice d'une société de la connaissance ne pouvait être opérationnelle que si elle envisageait toutes les conditions de la cohésion économique et sociale, sans se limiter à la revendication d'un principe ou d'un concept global comme un effet d'annonce. D'où la récente mise en place d'un nouvel agenda social.

III Un enseignement pour les pays du Maghreb: pas de bonne gouvernance sans mobilisation des acteurs

La compétitivité économique des pays du Maghreb, comme celle de tous les autres pays,

dépend de plusieurs facteurs tels que le coût de sa main d'oeuvre rapporté à sa productivité, la formation brute de capital, la rapidité d'adaptation et, de plus en plus, la capacité d'innovation.

Cependant l'innovation technologique et la recherche fondamentale qui la sous-tend se heurtent, dans ces pays en voie de développement plus qu'ailleurs, aux contraintes locales de financement. Observons néanmoins que la capacité d'innovation d'un pays ne se résume pas uniquement à sa capacité à créer l'innovation. C'est aussi sa capacité à la recevoir en s'insérant dans les circuits de sa diffusion. La diffusion de l'innovation constitue désormais un facteur clef pour le rattrapage des économies. La participation à cette diffusion est largement facilitée par l'ouverture aux investissements directs étrangers. Depuis de nombreuses années, les faits ont montré qu'il est plus important, pour la croissance d'un pays, que sa recherche soit le fait d'entreprises étrangères installées chez lui, plutôt que celui d'entreprises nationales implantées à l'extérieur. Encore faut-il que les conditions

favorables à la venue de l'IDE (investissement direct étranger) et à son augmentation soient

remplies – conditions relatives aux règles fiscales et juridiques, à l'existence d'une main d'oeuvre disponible et adaptable, c'est-à-dire dotée d'une certaine polyvalence fonctionnelle plus que d'une masse de connaissances opérationnelles.

En 2000, la stratégie de Lisbonne a mis en place une nouvelle gouvernance qui s'impose aussi bien sur le plan de la coordination de

la politique économique que sur celui de la gestion des problèmes sociaux. Cette stratégie offre une méthode ouverte de coopération basée sur des objectifs communs, mais aussi sur le respect d'une approche décentralisée suscitant l'implication active de tous les acteurs nationaux. Cette stratégie est soutenue par des indicateurs et des repères quantitatifs et qualitatifs préparés par la Commission européenne et mis au point avec les États membres. La méthode, enfin, est évaluée globalement et relancée chaque année au Conseil européen du printemps, à l'appui de rapports de progrès, de manière à assigner à la stratégie de Lisbonne des directions toujours plus précises

(4).

En dépit de toute sa cohérence et de l'intérêt qu'elle a suscité en Europe et au-delà, la stratégie de Lisbonne – cinq ans après sa mise en place – était loin d'avoir réalisé les objectifs partiels qu'elle devait déjà atteindre à mi-parcours. Pour réussir, face à l'ampleur et à l'enjeu des problèmes à résoudre, elle aurait nécessité, dès sa mise en place, une mobilisation générale des acteurs économiques et sociaux. Or cette mobilisation n'a pas eu lieu. Elle ne pouvait être encouragée par la multitude des comités assurant la gouvernance de l'ensemble ni par le faible impact du dialogue social européen sur les dialogues nationaux. La mobilisation a très vite été bloquée par la détérioration de

l'emploi associée à l'augmentation des délocalisations, à une libéralisation des échanges jugée anticoncurrentielle, c'est-à-dire à l'absence d'innovation permettant de donner une nouvelle dimension sociale au grand marché et à l'Union. Puissent pour l'Union des Quinze, devenus Vingt-Cinq, les décisions prises au sommet du printemps 2005 et le nouvel agenda social contribuer à de telles innovations. Cette problématique est d'actualité au Maghreb où, lors du cinquantième anniversaire de l'indépendance de la Tunisie, le président Zine El Abidine Ben Ali s'est fixé pour objectif le doublement en dix ans du revenu par tête de sa population, sur la base d'une économie du savoir intégrant les nouvelles technologies.

* Alain BUZELAY est professeur à l'Université de Nancy II où il dirige le Département de Sciences économiques et Gestion au Centre Européen Universitaire. Il est responsable du Master « Gestion financière et espace européen » et du Pôle Jean Monnet Nancy – Metz – Luxembourg. Il enseigne à l'Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne.

Ce texte a fait l'objet d'une conférence donnée les 5 et 6 mai 2006 par Alain Buzelay lors du VIIe colloque international " Politiques publiques et innovations sociales dans les pays du Maghreb " à l'université

Mohamed V de Rabat-Souissi. U.F.R. « Stratégie et gouvernance des organisations »

Institutions, Constitutions : Belgique: quel avenir ?

Dimanche Express

Plus nous nous approchons du mois de juin, moins il reste de place au doute : les prochaines élections fédérales seront vraisemblablement prolongées de nouvelles négociations institutionnelles. Quels sont les différents scénarios possibles ? L'analyse de Paul Piret, journaliste à "La Libre Belgique".

À plus ou moins long terme, à quoi la Belgique doit-elle s'attendre ?

- En fait, plusieurs perspectives se présentent. La première serait un scénario de scission. Mais personnellement, je n'y crois pas vraiment. Les raisons en sont de divers ordres. D'ordre prosaïque : difficultés de s'accorder sur le partage d'une dette publique toujours importante ; bouleversement des transferts fiscaux ; pertes de marchés qu'induirait un divorce entre ceux qu'il faut considérer comme premiers partenaires commerciaux... D'ordre plus diffus : héritage commun ; émotions partagées ; force des habitudes ; peur du vide ; souci et richesse du métissage culturel... D'ordre plus organique : poids d'organisations sociales restées largement unitaires ; ancrage d'une monarchie transcendée ou travestie en garde-fou ; implication dans une Union européenne qui supporterait mal - sur les lieux de son implantation - le risque d'atomisation d'un des pays qui la composent ; tiraillement de la classe politique flamande entre sa propension à être seule chez soi et les avantages qu'elle tire à dominer la scène fédérale... Enfin, et surtout, il y a Bruxelles que les non-Bruxellois n'aiment guère en raison de son caractère composite et même hétéroclite, mais qui occupe une position centrale, dont personne ne voudrait se priver comme vitrine et tremplin à l'étranger. Bref, pour le dire trivialement, Bruxelles est ce noyau de pêche qui interdit de couper d'un trait le fruit belge de part en part.

Si ce scénario vous paraît improbable, y en a-t-il un autre qui s'impose aujourd'hui ?

À défaut de scission, le scénario alternatif classique revient à "approfondir" le fédéralisme. En clair : on continue à priver l'État de ses compétences pour grossir celles des Régions et/ou Communautés. La mécanique est éprouvée, pour avoir servi depuis bientôt quatre décennies, équilibrant les poussées plus ou moins autonomistes des uns et des autres. Mais, précisément, à la longue, il ne s'agirait plus tant de transférer de nouvelles attributions que de vider l'État de sa substance. Car il n'y a plus désormais énormément à "défédéraliser". Il suffit d'entendre les revendications flamandes

actuelles, braquées sur la sécurité sociale et le droit du travail. C'est là quitter le terrain des relations entre entités pour pénétrer sur celui de la solidarité interpersonnelle, duquel un État aussi exposé que la Belgique ne pourrait être exclu sans courir le risque de perdre beaucoup de son utilité.

Entre implosion fantasmée et coquille vide, y a-t-il une troisième voie ?

Oui, et il y en a même deux possibles. La première procéderait du statu quo. Mais elle ne paraît guère réaliste, à devoir se heurter à la volonté politique majoritaire du pays ; il n'est même pas sûr qu'elle soit souhaitable, tant il y a de quoi améliorer la situation. La seconde voie, quant à elle, relèverait d'une refondation. Non pas le retour inimaginable et inopportun à l'État unitaire, mais des retrouvailles avec un État belge. L'hypothèse n'a guère droit de cité, que ce soit (au nord) parce que l'on n'envisage d'améliorer le système qu'en le détricotant, ou (au sud) parce que l'on récuse volontiers la montée des périls. Elle a pourtant sa validité. On voit autant de manières et matières à relier qu'à défaire ; de meilleures coordinations ; l'octroi de nouveaux moyens budgétaires aux Régions et Communautés conditionnés à l'intérêt général ; des réformes qui assurent moins un dessein tactico-clanique que le bien-être des populations ; le souci accru d'un meilleur fonctionnement des institutions (politiques, culturelles, économiques...) restées fédérales ; etc. Soit une approche moins batailleuse que loyale du fédéralisme, la reconstruction d'un espace commun, la fierté du débat préférée à l'arrogance de l'appartenance. Il n'est peut-être pas trop tard pour y croire.

Lire également "Une Belgique en pointillés", Paul Piret, dans "Études" n°4055 de novembre 2006, pp. 441-452.

Pour mieux connaître Dimanche Express ou vous abonner : Cliquez

Entrez en Europe : Entretien avec Besnik Mustafaj, ministre des Affaires étrangères d'Albanie

Fondation Schuman

Le Gouvernement dont vous êtes membre est en fonction depuis un peu plus d'un an. Quel premier bilan peut-on tirer de son action ?

Brièvement, je dirais que nous avons gagné les élections législatives en promettant aux Albanais deux choses : l'installation de l'Etat de droit et la mise en route du processus de l'intégration, aussi bien européenne que vis-à-vis de l'OTAN.

La mise en place de l'Etat de droit comprenait deux chantiers importants : la coupure des liens entre la classe politique et le crime

organisé comme condition indispensable pour mener avec efficacité la lutte contre le crime organisé, ainsi que la lutte contre la corruption avec pour mot d'ordre le slogan «tolérance zéro».

Jugeant les faits, nous pouvons dire avec sérénité que le bilan est plutôt positif et encourageant. Plus de cinquante organisations criminelles parmi les plus violentes, non seulement en Albanie mais également dans la région, ont été arrêtées grâce à une coopération étroite de la police albanaise avec la police des pays voisins et la police de plusieurs pays membres de l'Union européenne, soutenue fortement par EUROPOL et INTERPOL, ce qui montre que les liens de la classe politique avec le crime organisé sont attaqués aux racines. Ce n'est pas encore une lutte complètement gagnée, mais quand même, dans les mois qui viennent, ces tâches seront plus faciles pour la police et la justice.

La lutte contre la corruption est plus difficile, mais nous sommes décidés à aller jusqu'au bout. Plusieurs réformes législatives et structurelles ont été entreprises et, sur la base du dernier rapport de « Transparency International », l'Albanie a gagné en crédibilité car, en moins d'un an, elle a progressé de dix-sept places dans la classification du niveau de corruption dans le monde. Pourtant, nous sommes conscients qu'il nous reste encore beaucoup à faire.

Concernant l'intégration, nous avons pu conclure, entre septembre 2005 et janvier 2006, les négociations pour l'Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) avec l'Union européenne et nous avons signé l'Accord le 12 juin 2006. L'Accord Intérimaire est en vigueur depuis le 1er décembre dernier, ce qui nous permet de commencer à travailler pour la mise en œuvre des engagements pris dans ce document, tout en suivant la ratification de l'ASA par les Parlements nationaux des pays membres de l'Union européenne.

Du côté de l'OTAN, nous avons eu également un signal très positif en provenance du Sommet de Riga en novembre 2006.

Comment analysez-vous la manière dont se sont déroulées jusqu'à présent les discussions sur le statut du Kosovo et, compte tenu des positions albanaises, êtes-vous optimiste quant à la réussite de ces négociations ?

Les négociations se sont déroulées dans un climat très compliqué. Le gouvernement albanais a, depuis le début, soutenu l'engagement et l'intégrité de l'ancien Président finlandais, envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour diriger le processus sur le statut futur du Kosovo, Martti Ahtisaari. Les négociateurs albanais du Kosovo lui ont fait plutôt confiance, ce qui était une bonne chose pour rendre acceptable les propositions de compromis. D'après ce qu'a dit

récemment Martti Ahtisaari, la partie albanaise du Kosovo a fait des concessions substantielles dans le but de rassurer la minorité serbe vivant au Kosovo.

Lire la suite de l'entretien

Mail : alliance@acep.asso.fr

Url : <http://www.chretienpolitique.eu>